



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

médecine universitaire

Question écrite n° 99226

## Texte de la question

M. Dominique Potier attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur la situation des centres antipoison et de toxicovigilance (CAPTV) au regard de leur mission de toxicovigilance. Cette mission constitue une contribution majeure à la santé publique, en ce qui concerne l'observation *in vivo* des intoxications humaines qu'il s'agisse de produits pharmaceutiques, cosmétiques, alimentaires, phytopharmaceutiques, ou encore de matériaux et de stupéfiants. Dans un environnement caractérisé par l'augmentation des expositions à risque, la multiplicité des facteurs d'intoxication et le croisement potentiel de leurs effets, cette connaissance participe de la prévention et de la gestion des risques indispensables à une politique de santé indépendante et performante. Au-delà des risques que font peser sur cette activité stratégique les difficultés de financement des CAPTV, l'absence d'un cadre universitaire pour une discipline de toxicovigilance médicale constitue un obstacle majeur à la reconnaissance et au développement du corps médical indispensable au meilleur niveau de toxicovigilance pour les citoyens. Il souhaite savoir à quelles conditions une discipline de toxicovigilance médicale pourrait être créée dans le champ médico-universitaire français.

## Données clés

**Auteur :** [M. Dominique Potier](#)

**Circonscription :** Meurthe-et-Moselle (5<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 99226

**Rubrique :** Enseignement supérieur

**Ministère interrogé :** Affaires sociales et santé

**Ministère attributaire :** Solidarités et santé

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [27 septembre 2016](#), page 8690

**Question retirée le :** 20 juin 2017 (Fin de mandat)